
Les syndicats pointent les limites du discours ministériel

Si globalement le principe d'examens 2020 au contrôle continu est accepté, les syndicats soulignent ses manques, ses problèmes voire ses incohérences. A coté de l'oral de français, qui mobilise contre lui de nombreux professeurs de lettres, c'est le cas notamment pour le brevet, où les déclarations de JM Blanquer devraient être clarifiées et pour l'enseignement professionnel, tout juste survolé par le ministre.

Snes : Attention aux inégalités



"Il est indispensable d'éviter que les inégalités ne se creusent davantage", écrit le Snes Fsu. "C'est pourtant l'inverse qui se passerait en cas d'utilisation des notes du 3eme trimestre (s'il a lieu) pour les 3eme, 1ère et terminale : les élèves en décrochage à cause du confinement seront clairement lésés. Les notes du 3eme trimestre ne doivent en aucun cas être comptabilisées. Les conditions sanitaires et pédagogiques (nombre de textes) d'organisation d'un oral en français vont poser problème." Interrogée par le Café pédagogique, Frédérique Rolet, secrétaire générale du Snes, pose la question du brevet. "On va demander que l'on prenne en compte les notes des deux premier trimestres avec leurs appréciations. On ne va pas demander maintenant aux collègues de se positionner sur le socle alors que les conseils de classe ne vont pas se réunir".

Et puis il y a la question des élèves du hors contrat qui pourront avoir le bac par simple consultation de leur livret scolaire. "Normalement ils doivent passer en septembre car on a un regard lointain sur la qualité des enseignements", nous a dit F Rolet. "Le regard est biaisé par la relation avec les parents". Le Snes devrait intervenir auprès du ministère sur ce points.

Se-Unsa : Revoir le brevet

" C'est la seule solution, peut-être imparfaite, qui garantit la poursuite des parcours des élèves et qui peut rassurer élèves, familles et enseignants", estime le Se Unsa. Le syndicat va interroger le ministère sur le brevet mais pas dans le même sens que le Snes. " Le SE-Unsa interrogera le ministre sur la procédure précise car le DNB est accordé sur la base de la maîtrise des domaines du socle et non sur la base des moyennes disciplinaires".

Sur le bac au contrôle continu pour les élèves du privé hors contrat, Stéphane Crochet, interrogé par le Café pédagogique, estime que "donner la main aux commissions d'harmonisation est utile" et qu'il fait "faire confiance à ces commissions.. Il faut bien avoir en tête que cette situation est exceptionnelle et n'a pas vocation à se reproduire".

Cgt : Contre le contrôle continu

La Cgt Education déplore l'examen au contrôle continu. "Soit un retour en classe le 4 mai est possible auquel cas il était encore faisable et souhaitable de maintenir des épreuves aménagées (sujets au choix et/ou une limitation des programmes concernés par les épreuves), soit la situation sanitaire ne permettait pas la tenue d'épreuves écrites, auquel cas il était envisageable de réfléchir à des épreuves orales, comme cela s'est passé en 1968", estime la Cgt. Pour elle, " valider un diplôme par contrôle continu instaurerait de fait des diplômes locaux au détriment d'un cadre national. Surtout, il sanctionnerait toutes les inégalités rencontrées par les élèves (territoriales, sociales et scolaires). Il est donc étonnant qu'un tel cadre soit retenu alors que le ministre reconnaît lui-même l'aggravation de ces inégalités scolaires".

Snuep : Eclaircissements nécessaires

Pour l'enseignement professionnel, le Snuep Fsu déplore la rapidité avec laquelle le ministre a survolé la question. " En se limitant à la prise en compte des CCF et du livret scolaire, le ministre laisse un grand flou pour les personnels et les candidats. Il y a autant de situations que d'établissements voire d'élèves : CCF non passés ou alors en partie ou encore intégralement. Quelle part de contrôle continu ? Quelle prise en compte des PFMP ? Comment valider des permis ou certaines certifications et habilitations obligatoires pour l'obtention du diplôme ? Le SNUEP-FSU exige une clarification rapide des modalités d'examens qui doivent être cadrées nationalement... Concernant la prise en compte de l'assiduité : ce sont des paroles. Elles ne peuvent se concrétiser en lycée professionnel puisque l'origine du décrochage scolaire, fortement amplifié par l'enseignement à distance, est bien plus complexe qu'une simple crainte d'obtenir ou pas un diplôme. Le SNUEP-FSU refuse donc toute

prise en compte de l'assiduité dans l'obtention des diplômes professionnels".